

Varia

Nnfaq[n]Urumi : le nom kabyle de l'insurrection de 1871

Idir HACHI⁽¹⁾

Introduction

Comme le remarquait Fanny Colonna dans *Les versets de l'invincibilité* (1995), l'importance qu'il convient d'attribuer à la religion dans les sociétés musulmanes du Maghreb constitue un point de débat essentiel dans l'ethnologie coloniale : « Les auteurs semblent avoir hésité entre deux partis pour expliquer les sociétés nord-africaines : ou bien la religion y est tout, ou bien elle n'y entre pour rien » (Colonna, 1995, p. 35-36). Les récits comme l'historiographie des plus hauts faits d'armes que les Algériens ont opposé à la conquête puis à la consolidation de la domination française montrent, de manière assez nette, lequel des deux pôles du débat en question domine dans le champ des études algériennes. En la matière, on est en effet coutumiers d'une certaine tendance à l'essentialisation religieuse. Témoins l'incarnation des combats menés de 1832 à 1847 dans la personne de l'émir Abd el Kader, l'illustre commandeur de la confrérie *Qadiriya* (entre autres déclinaisons d'un capital symbolique qui embrasse l'ascendance chérifienne et, semble-t-il, l'appartenance à la noblesse *djouad*)¹, ceux des Zâatcha (1849) dans la personne de Bouziane, un *Moqaddem rahmaniya* de la région des Zibans, ceux de Grande-Kabylie (1854-1857) dans la cheftaine d'ascendance maraboutique, Lalla Fatma n Soumer et les cheikhs Seddik Ou Arab, le prestigieux marabout des Ait Iraten et Sidi el Hadj Amar, marabout et commandeur de la confrérie *Rahmaniya* de 1844 à 1857, ceux des Ouled Sidi Cheikh (1864-1870) dans les dénommés Si Slimane et Si

⁽¹⁾ Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle, Oran 31 000, Algérie.

¹ Noblesse d'épée.

Lâala, tous deux issus de la confrérie *Cheikhiya*, etc. *Nnfaq* [n] *Urumi* est une dénomination autochtone de l'insurrection algérienne de 1871. En l'occurrence, pour la notion qui nous occupe, *Nifâq*/نفاق (devenu *Nnfaq* en kabyle), bien que relevant du registre du religieux, celle-ci semble pouvoir se destiner à d'autres usages, investissant différents ordres, ceux de la sécularisation, de la vie en société et des relations sociales. Cet article se propose d'analyser l'histoire sémantique de cette construction (*Nnfaq* [n] *Urumi*), à travers quelques-unes de ses pérégrinations de sens.

La mise en récit du soulèvement de 1871

De toute évidence, l'insurrection algérienne de 1871 n'est pas en reste de cette tendance à l'essentialisation religieuse des luttes algériennes du XIX^e siècle, mais sur un mode plus subtil ou plus complexe, en raison du contexte particulier dans lequel la mise en récit du soulèvement de 1871 s'est produite. Tout au long de la décennie 1860, l'affirmation du colonat d'Algérie a vu s'exprimer dans l'opinion publique coloniale une remise en cause radicale du régime militaire, accusé de faire obstacle à la colonisation de peuplement et de s'ériger en protecteur de la propriété « indigène ». Après la déroute des armées françaises face aux armées prussiennes et davantage encore après la chute du second Empire le 4 septembre 1870, l'animosité à l'égard du régime militaire s'est mue en invective. On reprochait à ce dernier, par l'intermédiaire des Bureaux arabes, de fomenter une insurrection « indigène », à telle fin de la réprimer, d'apparaître en sauveur de l'Algérie et, *in fine*, de rétablir une autorité révoquée et remplacée par le régime civil dès le 24 mars 1870². Sur le terrain de l'autochtonie, les relais de la prétendue machination étaient tout désignés. Il s'agit de la noblesse traditionnelle et des notabilités autochtones - de profil sociologique généralement non religieux (maraboutique ou confrérique) - dont l'administration militaire a privilégié l'association à l'exercice de l'autorité coloniale, tout au long de l'exercice du régime du sabre (1830-1870), en application du principe de l'administration indirecte (1844) : « La bonne politique exigera peut-être toujours que, dans les emplois subalternes, nous fassions administrer les Arabes par les Arabes en laissant la haute direction aux commandants des provinces et des subdivisions [...] Il faudra procéder à un emploi judicieux des grandes familles pour appuyer notre centralisation sur celles même que les tribus acceptent, et investir de notre autorité les hommes dont l'influence personnelle est déjà reconnue [...] La noblesse arabe a beaucoup de fierté et de prétention. Si on l'éloignait des emplois, elle ne

² Voir Julien, C.-A. (1964).

manquerait pas de s'en faire honneur aux yeux des fanatiques de religion et de nationalité. Le meilleur moyen de l'annuler et de diminuer son prestige, c'est de la faire servir nos desseins » (Eugène Daumas, cité par : Djeghloul, 1988, p. 17-24).

Les tenants de la controverse civils-militaires expliquent pourquoi l'opinion publique coloniale était prompte à placer la responsabilité de l'insurrection de 1871 dans les mains du *Bachagha* de la Medjana, Mohamed Ben el Hadj Ahmed el Mokrani et d'une somme de caïds et de cheikhs plus ou moins proches du lignage éponyme. Ils explicitent les raisons pour lesquelles du Bouzet³, un des plus ardents défenseurs du régime civil a minoré l'inspiration ou l'identité confrérique et, par conséquent, religieuse du soulèvement de 1871. Témoin cette phrase que le député Duchesne De la Sicotière, l'auteur d'un riche rapport parlementaire sur le soulèvement algérien de 1871, lui attribue : « Les khouans [réseau des affiliés à la *Rahmaniya*] n'étaient nullement disposés à s'insurger, et en fait n'ont pris les armes qu'après les autres [comprendre les notabilités autochtones et leurs « affidés »] » (Charles du Bouzet, cité par : De la Sicotière, 1875, tome II, p. 33). Dominant parmi l'opinion publique coloniale, cet avis n'a pas résisté à l'épreuve du temps. Pour diverses raisons, il s'est littéralement effondré.

D'un point de vue général mais non moins idéologique, prétendre que l'insurrection de 1871 était l'inspiration des militaires ou de ceux-là même que l'administration militaire a privilégiés aux emplois revenait à compromettre la dignité de l'État colonial et de ses institutions, essentiellement militaires de 1830 à 1870. D'un point de vue pratique, la mise en récit du soulèvement de 1871 est le fait de deux officiers de l'armée d'Afrique, Louis Rinn dans *Histoire de l'insurrection de 1871* (1891) et Joseph Nil Robin dans *L'insurrection de la Grande Kabylie* (1901). On s'étonnera des délais de 20 et 30 ans qui séparent la parution de ces deux ouvrages de l'insurrection de 1871, comme si la relation de ces événements, durablement polémique et controversée, avait requis ce qui s'apparente à un processus de décantation ou à un cycle de résorption des passions soulevées. En aucun endroit de ces deux livres, les chroniqueurs de la révolte ne daignent accorder le moindre crédit aux

³ Charles du Bouzet (1817-1883) : Professeur de philosophie au lycée d'Alger, il est forcé de démissionner pour s'en être pris à l'administration du Maréchal Randon dans un journal de Blida. Journaliste au *Temps* avant de revenir en Algérie à la tête du quotidien d'opposition *L'indépendant : écho de Constantine*, il est nommé préfet d'Oran en septembre 1870 puis commissaire extraordinaire provisoire le 17 novembre 1870. Il est remplacé par le préfet d'Oran, Alexis Lambert le 8 février 1871 (Rey-Goldzeiguer (1977), p. 762).

accusations qui avaient gravement entaché l'honneur des institutions militaires de l'Algérie. Les « exégètes » de la révolte les contestent de manière indirecte en dénonçant l'entêtement de l'opinion publique coloniale à nier le péril insurrectionnel de 1871. Convaincus que tout désordre serait nécessairement le produit de manœuvres malveillantes, orchestrées par les autorités militaires et exécutées par les Bureaux arabes, une majorité des colons des villes poussait à la mobilisation des contingents de l'armée d'Afrique - presque sommés d'aller combattre en France l'invasisseur prussien - et, partant, au dégarnissement militaire de l'Algérie : « On laissait partir à l'armée du Rhin un grand nombre d'officiers des bureaux arabes, qui, certains de voir leur situation amoindrie ou supprimée en Algérie, avaient déjà fait démarches sur démarches pour prendre part à la guerre. Le général Durrieu, comprenant bien le danger de ces départs qui allaient livrer l'Algérie à des hommes nouveaux et inexpérimentés, fit tous ses efforts pour enrayer le mouvement » (Rinn, 1891, p. 82).

Il est essentiel de situer le récit militaire dans son contexte d'énonciation pour saisir dans toute sa subtilité la stratégie adoptée pour remettre en cause, sans jamais le contester ouvertement, le point de vue dominant relativement à la question du « primat subversif ». Comme nous l'avons déjà vu, une majorité de colons l'attribuait au *Bachagha* el Mokrani et à une légion de caïds et de cheikhs en poste à l'aube du soulèvement de 1871. Compromettante pour le régime militaire, l'accusation avait poussé des racines beaucoup trop profondes dans l'opinion coloniale pour qu'elle puisse être ouvertement contestée par les auteurs du récit militaire. À défaut, il s'est agi pour eux de la reprendre à leur compte sans sourciller, de s'en accommoder sans y adhérer d'aucune sorte, avant de la dévoyer en portant l'attention du propos et des lecteurs sur la responsabilité du cheikh el Haddad et de ses fils (Aziz et M'hamed), de la confrérie *Rahmaniya* et de son impressionnant réseau d'affiliés, celui des *khouans*, estimé à quelque 200 000 hommes. Remarquable d'habileté, le procédé est à l'origine du plus beau paradoxe que le récit militaire renferme dans ses pages. D'un point de vue qualitatif, ce dernier impute le primat subversif au *Bachagha* el Mokrani, à une somme imprécise de caïds et de cheikhs et, partant, à la structure nobiliaire. Il l'accorde, d'un point de vue quantitatif, aux Ben el Haddad, au « clergé » et aux *Khouans rahmaniya* et, partant, à la structure confrérique (Hachi, 2017) : Dans leur monumentale description de la Kabylie et de ses coutumes, dont la première édition est parue en 1873, les officiers Hanoteau et Letourneux partagent cette tendance à la caractérisation religieuse du soulèvement de 1871 : « Depuis la rédaction

de cette préface, de graves événements se sont produits : en présence de nos désastres et de nos divisions, la Kabylie tout entière s'est soulevée à la voix des khouans » (Hanoteau & Letourneux, 1893, p. 7). Les points de vue ci-dessus explicités prouvent bien que les débats sur l'insurrection de 1871 expriment moins un élan désireux de faire la lumière sur le plus grand soulèvement algérien du XIX^e siècle qu'un enjeu de lutte entre deux forces antagonistes et inhérentes à la domination coloniale, l'une déclinante à partir des années 1860, l'autre ascendante à partir de la même période. Paradoxalement, c'est la première de ces forces qui a triomphé de la seconde. L'influence que le récit militaire exerce sur les travaux historiographiques en témoigne. Elle est sans commune mesure avec celle que des représentants de l'opinion publique coloniale auraient pu, eux aussi, exercer⁴.

Dans le cadre des travaux de thèse que nous avons consacrés à l'insurrection algérienne de 1871 et au procès de ses chefs, c'est moins l'issue de ce débat que le débat lui-même qui nous a enjoint de nous départir de sources classiques trop orientées, pour discerner et questionner les matériaux les mieux à même de servir à l'édification d'une histoire sociale du soulèvement de 1871. Dans cette perspective, les mots comme les énoncés condensés sont d'une importance capitale. Comme nous l'avons vu, le récit militaire attribue à l'insurrection de 1871 une identité essentiellement religieuse. À supposer que le sentiment ou le ressentiment religieux ait été au cœur de la conflagration de 1871, on est en droit de s'interroger sur l'emploi singulièrement parcimonieux des occurrences de moudjahid ou de moudjahidin dans le récit militaire pour qualifier les insurgés de 1871⁵. Exception faite des proclamations de marchés comme celle du 8 avril 1871 par laquelle le cheikh el Haddad a exhorté les présents au soulèvement et des courriers dans lesquels tel chef insurgé a invité tel autre à rallier la cause insurrectionnelle comme la lettre adressée le 17 mars 1871 par le *Bachagha* el Mokrani au *Bachagha* du Titteri, Ben Yahia Ben Aïssa, le terme de djihad n'est pas dominant dans l'important ouvrage de Louis Rinn. On notera également la surprenante déclaration que Si Aziz Ben el Haddad a formulé à la barre des accusés lors du procès de Constantine (mars-septembre 1873). Le fils cadet du commandeur de la *Rahmaniya* réduit tout bonnement la notion

⁴ Voir : Lucet, M. (1863). Le titre de presse coloniale : « L'Indépendant : écho de Constantine » des années 1870-1871.

⁵ Dans Histoire de l'insurrection de 1871 (1891) de Louis Rinn, le terme de moudjahidin n'apparaît qu'à trois reprises aux pages 203, 225 et 428. L'auteur utilise plus volontiers les occurrences suivantes : les rebelles, les insurgés, les assaillants, les Kabyles, les Arabes, les Musulmans, les *Khouans*, les *Imseblen* (hommes voués au martyr).

de djihad armé à un argument de mobilisation, un levier d'entraînement des masses : « Lorsqu'on est en insurrection, le djihad est un moyen d'action, et je m'en suis servi » (Aziz Ben el Haddad, cité par : Rinn, 1891, p. 202).

Nnfaq [n] Urumi : de l'insurrection au revirement du Français

C'est en dressant cet ensemble de constats et d'observations à la fois étranges et troublants que l'intérêt pour le nom kabyle de l'insurrection de 1871, *Nnfaq* [n⁶] *Urumi* (Abrous, 2010, p. 25) s'est manifesté. Cette désignation associe deux termes, issus de l'arabe coranique pour l'un, *Nifâq*⁷ et de l'arabe profane - mais aussi des parlers maghrébins arabe et berbère - pour l'autre, *Rûmi*⁸. À la traduire littéralement, elle signifie la « duplicité du Français ». Dans son *Dictionnaire kabyle-français* (1982), Jean-Marie Dallet traduit le verbe *Nfeq* par s'insurger, se rebeller (Dallet, 1982, p. 551). À prendre cette traduction à la lettre, *Nnfaq* [n] *Urumi* signifierait « l'insurrection du Français ». Le sens usuel et pourrait-on dire sécularisé que l'usage kabyle a donné au terme coranique de *Nifâq* (*nnfaq* en kabyle) qualifie, quant à lui, la possibilité faite à la femme kabyle d'interrompre momentanément ou définitivement sa vie conjugale, à défaut de pouvoir mettre un terme à son mariage, la proclamation du divorce (*Berru* en kabyle) étant le droit du seul époux : « Si le divorce n'existe pas au profit de la femme, l'usage lui a acquis un privilège précieux qui forme contrepoids au pouvoir exorbitant du mari. Au droit d'oppression correspond le droit de fuite. La femme mécontente de son mari quitte le domicile conjugal et se retire dans sa famille. Un de ses parents, averti par elle, vient la chercher et l'emmène, sans que le mari puisse s'opposer à son départ. La femme est alors en état d'insurrection » (Hanoteau & Letourneux, 1893, p. 182).

À peu de choses près, J.-M. Dallet donne une définition identique de l'épouse *Tamnafeqt* (insurgée ?) : « femme qui a quitté le domicile conjugal pour revenir chez ses parents ; quand elle le fait subrepticement, à l'insu de son mari, elle est épouse rebelle » (Dallet, 1982, p. 551).

⁶ La particule « n » qui signifie « de » ne se prononce pas devant une voyelle ; d'où les crochets.

⁷ Fausse dévotion, duplicité, fausseté, fourberie, hypocrisie, imposture, simulation, tartufferie. Définition du *Sabil*, p. 5502.

⁸ Chrétien. Définition du *Sabil*, p. 2236. Au Maghreb, le terme de *Rumi* désigne plus largement l'étranger, l'envahisseur venu d'Europe. Il est possible que son apparition remonte à l'Antiquité. En usage de nos jours encore parmi les populations arabophones et berbérophones de l'Algérie, ce mot qui signifie aujourd'hui le Français, désignait sans doute, à l'origine, le Romain.

Rapporté à ce cas de figure relativement rare et particulier de la vie conjugale dans la société kabyle d'antan, *Nnfaq [n] Urumi* signifierait une nouvelle fois « l'insurrection du Français ». Cette interprétation ne saurait recueillir le moindre crédit puisque ce ne sont pas les Français mais une partie considérable des Algériens qui se sont insurgés en 1871. La vérité est donc ailleurs. Soit elle réside dans la traduction arabe de *Nnfaq [n] Urumi* (la « duplicité du Français »), soit elle se situe dans la réinterprétation en kabyle du mot *Nnfaq*. Avant de poursuivre, une petite parenthèse s'impose. Il est clair que si l'on avait voulu faire référence à la notion de guerre, on dispose pour celle-ci d'une dénomination en langue kabyle, *Ttrad*⁹, pour laquelle au moins une occurrence est attestée dans un poème de Youssef Ou Kaci (XVIII^e siècle) : *Icca ten ttrad msakit* [la guerre les dévorait, pauvres d'eux] (Bourdieu & Mammeri 2008, p. 296). On citera une expression encore en usage de nos jours, *Iferrec ttrad is*, et qui s'emploie pour désigner une personne dispersée, entreprenant simultanément plusieurs tâches, qui se veut littéralement sur tous les fronts. Les Kabyles n'ont pas jugé opportun d'appliquer le mot *Ttrad* à la révolte de 1871.

La version arabe du nom kabyle de l'insurrection de 1871 en donne une traduction cohérente (la « duplicité du Français »), pour des raisons que nous expliciterons sous peu. Néanmoins, nous sommes d'avis de réinterpréter le mot *Nnfaq*, au sens kabyle du terme, de telle sorte à assimiler les dispositions de l'épouse *Tamnafeqt* non pas à un acte de rébellion caractérisée, mais plutôt à une révision de l'engagement, à une rupture brutale et unilatérale de contrat (non écrit mais non moins engageant), à un revirement radical, soudain et impromptu. Cette relecture est d'autant plus recevable que J-M. Dallet affirme que l'épouse *Tamnafeqt* n'est déclarée rebelle ou n'est perçue comme telle qu'à la condition de quitter le domicile conjugal sans que son époux en soit averti. Les deux interprétations ébauchées ci-haut et ci-après précisées : « duplicité des Français » et « revirement radical, soudain et impromptu des Français¹⁰ » ne manquent pas de laisser perplexes. Il est en effet des plus curieux qu'une séquence dans laquelle la société algérienne a pris une part historiquement active reçoive une dénomination dans laquelle elle s'en trouve comme abstraite puisque réduite au rang de spectatrice

⁹ Ce mot est entièrement sorti de l'usage. Il est remplacé, au XX^e siècle en tout cas, par un terme emprunté au français, *Lgirra* (la guerre). Il est commun aux régions arabophones de l'Algérie.

¹⁰ L'épouse insurgée abandonnait son domicile conjugal sans que les villageois en sachent le motif. Ils ne pouvaient éventuellement en apprendre les secrets qu'une fois le fait accompli.

d'un amer et mystérieux imprévu. Dès lors, on comprend mieux pourquoi aucun des historiens qui se sont intéressés de près ou de loin à l'insurrection de 1871 ne s'est aventuré sur le terrain délicat de cette énigmatique appellation.

Les deux interprétations proposées ont ceci en commun qu'elles déplorent un manquement à l'engagement, celui que l'individu qualifiable de « faux » ou de « fourbe » vient à commettre comme celui que l'épouse *Tamnafeqt* impose à son conjoint après que le mariage a été conclu et éventuellement consommé. Toute la difficulté consiste donc à discerner le motif d'une déconvenue qui fut à un tel point amère que les Kabyles en firent un nom pour la révolte de 1871. Deux hypothèses peuvent être avancées. Il faut bien le reconnaître, une des interprétations les plus convaincantes conforte la théorie du complot militaire¹¹. Il est tout à fait possible que la duplicité dénoncée renvoie à l'attitude d'un certain nombre d'officiers qui auraient œuvré au déclenchement de la révolte en garantissant à ses leaders de prendre leur parti avant d'y renoncer, subrepticement et sans préavis. L'autre interprétation consiste à situer le manquement à l'engagement dans la dérogation au principe de l'*Aman*¹² que nombre d'officiers ont en effet accordé aux chefs et aux tribus insurgés pour leur faire cesser le combat : « Lorsque l'insurrection fut réprimée, la justice s'emparât des coupables et fit leur procès. Les accusés protestèrent, prétendant que l'aman leur avait été accordé et que dès lors, ils ne pouvaient être traduits devant nos tribunaux »¹³. Fragile en apparence, l'hypothèse paraît d'autant plus recevable que les créations autochtones relatives au soulèvement de 1871 furent toutes ultérieures à lui¹⁴. Elles vantent moins la révolte qu'elles ne déplorent ses répercussions. Elles évoquent certes quelques combats et grandes figures du mouvement insurrectionnel - comme le *Bachagha* de la Medjana, Mohamed Ben el Hadj Ahmed el Mokrani, le caïd de l'Ouennougha, Boumezrag el Mokrani, le caïd du Sébaou, Ali Ou Kassi, ou encore, le commandeur de la *Rahmaniya*, le cheikh Ben el Haddad -, mais elles sont

¹¹ Dans un contexte des plus sombres, celui de la défaite face aux armées prussiennes, des bouleversements structurels qui ont fait suite à la chute brutale du second Empire (4 septembre 1870), de la montée des périls internes aussi (prémices de la crise communaliste à Paris, insurrection de Martinique dès septembre 1870, possibilité d'un vaste soulèvement en Algérie), il difficile de croire que le haut commandement de l'armée d'Afrique ait réellement fomenté l'insurrection algérienne de 1871.

¹² Garantie de reddition sans conditions.

¹³ *L'Indépendant : écho de Constantine*, numéro du 5 février 1873, BIB AOM/30527 Sa 30 MIOM/29, Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence.

¹⁴ Voir : *Taqsit n wahed u sebâin*, in : Mammeri, M. 1980. Rinn, L. 1887. Deux chansons kabyles sur l'insurrection de 1871. Revue africaine. N° 181, p. 55-71.

bien plus loquaces sur le volet répressif de la révolte que sur la révolte elle-même, comme si ses conséquences l'avaient en quelque sorte éclipsée. Celles-ci furent si terribles, en matière de pertes humaines, d'exils contraints, de répression judiciaire et de mesures de séquestre, qu'elles se donnent à lire comme le moment de tous les commencements, de l'installation durable et du développement systématique de la colonisation de peuplement, notamment : « La défaite des insurgés de 1871 fut pour l'histoire de l'Algérie un événement de plus grande importance que l'insurrection elle-même. Elle marque en effet le prélude d'une longue période qui mériterait presque seule le nom d'Algérie coloniale » (Ageron, 1979, p. 9). La dérogation au principe de l'*Aman* est une des premières étapes sur la longue liste durement vécue des mesures de rétorsion mises en œuvre par la puissance coloniale au lendemain du soulèvement.

Le désappointement causé parmi les colonisés devient plus crédible encore dès lors que l'on met en miroir certaines des attitudes les plus marquantes que chacun des protagonistes de 1871 a adopté à un moment précis de la confrontation. Au non-respect de l'*Aman*, que des officiers français ont bel et bien accordé à nombre de chefs et de tribus insurgés, on opposera par exemple la lettre de démission que le *Bachagha* el Mokrani a fait parvenir le 15 mars 1871 au général Augeraud, commandant supérieur de la province de Constantine. Cette lettre est stupéfiante de loyauté et de franchise sur ses intentions nouvelles : « Si j'ai continué à servir la France, c'est parce qu'elle était en guerre avec la Prusse et que je n'ai pas voulu augmenter les difficultés de la situation. Aujourd'hui, la paix est faite, et j'entends jouir de ma liberté [...] Mes serviteurs sont arrêtés à Sétif et à Aumale, et partout on affirme que je suis insurgé [...] Eh bien, je n'échangerai avec ces gens-là que des coups de fusils, et j'attendrai. J'écris à Monsieur Olivier [commandant du cercle de Bordj-bou-Argeridj] que je refuse mon mandat de février et qu'il ait à se tenir sur ses gardes, car je m'appête à combattre » (Gaid, 2009, p. 191-192). On peut même déborder du cadre de l'insurrection de 1871 pour faire état d'un courrier dans lequel l'émir Abd el Kader faisait part de ses plans d'action militaire à son adversaire direct, le général Bugeaud : « Quand ton armée marchera en avant, nous nous retirerons, mais elle sera forcée de se retirer et nous reviendrons. Nous nous battons quand nous le jugerons convenable ; tu sais que nous ne sommes pas des lâches. Quant à nous opposer aux forces que tu traînes derrière toi, ce serait folie. Mais nous les fatiguerons, nous les harcèlerons, nous les détruirons en détail ; le climat fera le reste » (Frémeaux, 2004, p. 103). De deux choses l'une : soit on considère cette surprenante franchise -

commune au *bachagha* el Mokrani et à l'émir Abd el Kader - comme un point de faiblesse anthropologique (puisque deux des plus grandes figures algériennes du XIX^e siècle se sont intentionnellement privées de l'effet de surprise en situation d'affrontement), soit on en donne une lecture anthropologique qui érigerait la déclaration des intentions graves et la conformation à ces mêmes intentions en principes de morale guerrière. Tout manquement à l'engagement pris en contexte belliqueux serait alors digne d'inscription mémorielle ; c'est ce qui semble se concentrer dans cet énoncé pour le moins paradoxal de *Nnfaq [n] Urumi*, la mystérieuse formule par laquelle les Kabyles associent leur insurrection et le revirement du Français.

Conclusion

Il nous a été donné d'entendre, sans l'avoir jamais lue, une autre dénomination du soulèvement de 1871, formulée en langue kabyle. Il s'agit de *Nnfaq n wahed u sebâin*, le *Nnfaq* de 71 (comprendre de 1871). Cette appellation n'a pas davantage retenu l'attention de la présente note en raison de son cantonnement à l'usage oral. Même si la formule fait suivre le terme de *Nnfaq* de la désignation d'une date, à l'inverse de celle qui a fait l'objet des précédents développements et qui met en avant l'antagoniste, *Nnfaq n wahed u sebâin* pose les mêmes problèmes et obtient de notre part les mêmes hypothèses d'interprétation.

Le terme *Nnfaq* est d'origine arabe, et d'arabe coranique. Son usage, pour le cas qui nous intéresse, est kabyle. Il désigne une séquence forte de l'histoire du pays tout en mettant en scène l'autre, le *Rumi*. Sa traduction française en « insurrection » fait problème. Peut-être pouvons-nous attribuer cette équivalence des deux termes à la traduction par Hanoteau et Letourneux de *Nnfaq n tmettut*, le *Nnfaq* de la femme [kabyle], par insurrection, insoumission de la femme, là où il fallait voir un « revirement », une « rupture de contrat », une « dénonciation d'alliance » de la part de l'épousée qui, de ce fait, entre de toute évidence en état d'insurrection, d'insoumission, d'insubordination. La traduction systématique de *Nnfaq* en insurrection ne nous paraît pas faire sens et c'est cette pendule-là que *Nnfaq [n] Urumi* remet à l'heure de la signification première du terme.

Dans le registre des appellations kabyles de l'insurrection de 1871, il faut ajouter *Taqsit n wahed u sebâin*, le titre du long poème recueilli et traduit par Mouloud Mammeri. D'apparence plus neutre, cette désignation par « l'histoire », « l'épopée », voire « le récit » de 71 (comprendre de 1871), n'en est pas moins une fort belle illustration d'une

dénomination postérieure aux événements, construite sur le mode polysémique et permettant de faire de la séquence de 1871 à la fois une histoire de ses conséquences et une épopée de ses hauts faits.

Bibliographie

Abrous, D. (Sous la direction de Chaker, S.). 2010. *Hommes et femmes de Kabylie*. Aix-en-Provence : Edisud. Tome 1.

Ageron, C.- R. (1979). *Histoire de l'Algérie contemporaine : de l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération*. Paris : Puf. Tome 2.

Ben Mohamed Amzian Ben el Haddad, A. (1873). *Mémoires d'un accusé, à ses juges et à ses défenseurs*. Constantine : L. Marte.

Bourdieu, P., Mammeri, M (posthume). (2008). *Écrits et Paroles*. Alger : Cnrpah. Tome 1.

Colonna, F. (1995). *Les versets de l'invincibilité : permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*. Paris : Presses de Sciences Po.

Dallet, J.- M. (1982). *Dictionnaire kabyle-français*. Paris : Selaf.

Djeghloul, A. (1988). *Daumas : mœurs et coutumes de l'Algérie*. Paris : Sindbad.

Frémeaux, J. (2004). Abd el-Kader, chef de guerre (1832-1847). *Revue historique des armées*, 250.

Gaïd, M. (2009). *Mokrani*. Alger : Mimouni.

Hachi, I. (2017). *Histoire sociale de l'insurrection de 1871 et du procès de ses chefs (Constantine, 1873)*. Thèse de doctorat d'histoire. Université d'Aix-Marseille I. Aix-en-Provence. France. Volume 1.

Hanoteau et Letourneux. (1893). *La Kabylie et les coutumes kabyles*. Paris : Challamel. Volume 1.

Indépendant : écho de Constantine (L'). Numéro du 5 février 1873. BIB AOM/30527 Sa 30 MIOM/29. Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence.

Julien, C.- A. (1964). *Histoire de l'Algérie contemporaine : la conquête et les débuts de la colonisation, 1827-1871*. Paris : Puf. Tome 1.

Lucet, M. (1863). *Colonisation européenne de l'Algérie : légitime défense*. Constantine : Chambre de commerce d'Alger.

Luciani, J.- D. (recueillies par). (1899). Chansons kabyles de Smaïl Azikkiou. *Revue africaine*, 232 et 233-234.

Mammeri, M. (1980). *Poèmes kabyles anciens*. Paris : Maspero.

Rey-Goldzeiguer, A. (1977). *Le royaume arabe : la politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870*. Alger : Sned.

Rinn, L (recueillies par). (1887). Deux chansons kabyles sur l'insurrection de 1871. *Revue africaine*, 181.

Rinn, L. (1891). *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*. Alger : Jourdan.

Sicotière (De la), L.- D. (1875). *Assemblée nationale, année 1872* : rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale : Algérie. Versailles : Cerf. Tome 2.